Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_078-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 29 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **07/07/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.
L'an 2026, le 29 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. HARDÉ Vincent

DÉLIBÉRATION 2026 -078 — Étude générale d'urbanisme pour la planification du développement urbain futur de la Commune

Rapporteur : Mme Pascale GOGUET, adjointe déléguée à l'urbanisme et aux logements

Il est rappelé que par délibération n° 2025-105 du 15 décembre 2025, le Conseil municipal avait accepté l'engagement d'une étude visant à définir pour les prochaines années les priorités de la Commune en matière de développement urbain.
Cette décision avait été prise à l'unanimité considérant que le mandat qui s'achevait concluait un cycle de projets engagés il y a une dizaine d'années (la réalisation de la ZAC de la Houltais et du Placis-Verdys notamment) et qu'il n'existait plus désormais pour la Commune, hormis l'aménagement du faubourg de l'Encrier qui n'en est encore qu'à ses prémices, de projets d'urbanisme de moyen ou plus long terme.
L'étude proposée visait, après analyse des besoins à l'échelle communale et en concertation avec la population, à l'établissement d'un schéma directeur portant sur le fonctionnement futur attendu de l'agglomération, et à identifier les évolutions à mettre en œuvre pour cela en termes d'habitat, de commerces, d'équipements, de mobilité, etc.... Il s'agissait donc également, par cette étude, de préciser et de hiérarchiser les secteurs de renouvellement urbain et d'extension urbaine sur lesquels la Commune devra intervenir demain en priorité, et d'imaginer les orientations d'aménagement et de programmation de celles-ci.
La Commune de Romillé adhérant à la Centrale d'achat métropolitaine REGATE, elle peut passer des commandes dans le cadre de ce marché.
Le groupement titulaire de celui-ci avait donc adressé, début janvier, une proposition financière établie sur la base des prix unitaires arrêtés au marché (soit 700 € HT par journée de travail en agence et 900 € HT par journée de travail avec déplacement dans la commune) s'établissant à

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_078-DE

20 400 € HT pour la réalisation de la phase « diagnostic et identification des enjeux » et à 18 600 € HT pour l'élaboration du plan-guide. Des prestations optionnelles ont également été chiffrées pour les études pré-opérationnelles qui pourraient être éventuellement menées et pour l'organisation de différentes actions de concertation.
Compte tenu des échéances électorales intervenues en mars dernier, et du changement de majorité que celles-ci ont entraîné -ce qui a forcément nécessité pour la nouvelle équipe municipale un temps d'appropriation des dossiers- aucune suite n'a encore, à ce jour, été donné à cette proposition.
Après échanges avec les différents acteurs concernés, et en particulier le référent urbanisme de Rennes Métropole pour la Commune ainsi que, bien entendu, le prestataire pressenti, puis en avoir échangé le 1er juin dernier en Commission « Urbanisme – Logements – développement économique et commercial »,

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de bien vouloir :
- **Confirmer** la décision d'engagement d'une étude urbaine visant à définir les priorités de la Commune en matière de développement urbain.
- **Approuver** la proposition formulée à cet effet par le groupement constitué de la SARL d'Architecture ELSAA, représenté par M. Sylvain SABAU (mandataire du groupement), de la SARL LEMEROU Architecture et de l'Atelier de Paysage Charles DARD, qui correspond pleinement aux attentes de la Commune.
- **Autoriser** le Maire à passer commande avec ce groupement dans le cadre de la Centrale d'achat métropolitaine REGATE, pour la réalisation des phases « diagnostic et identification des enjeux » et « élaboration du plan-guide », ainsi que pour la mise en œuvre de la concertation proposée dans le cadre de la phase 1 (organisation d'une réunion publique et d'une visite « en marchant »)soit pour un montant total de 42 150 € HT.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
L'Adjointe
Pascale GOGUET

MAIRIE DE CESSON-SÉVIGNÉ ILLE-ET-VILAINE